



REGLEMENT EPS

Tout manquement à ces règles de vie pourra entraîner une sanction

- **Déplacement** : Les élèves se rendent sur les installations sportives, se trouvant à l'extérieur du collège, accompagnés de leur professeur d'EPS.

Les déplacements se font dans le calme, en groupe.

Les élèves s'arrêtent à toutes les intersections et doivent attendre l'autorisation de l'enseignant pour traverser.

- **Vestiaire** : Les élèves disposent de 5 minutes maximum en début et en fin de cours pour se changer. Le calme et le respect des locaux mis à disposition sont exigés. Après avoir averti les élèves, l'enseignant est autorisé à intervenir à l'intérieur des vestiaires.

Dans un souci sécuritaire, **l'utilisation du déodorant en spray est interdite**. Tout déodorant en spray sera confisqué et rendu en fin d'année scolaire.

- **Tenue de sport** : Une tenue spécifique à la pratique de l'EPS est obligatoire. Celle-ci doit être différente de celle portée la journée.

Cette tenue comprend au minimum : une paire de chaussettes, des tennis, un short ou un jogging ou un legging et le **tee-shirt bleu avec le logo du collège**. Il est possible de commander en cours d'année un t-shirt supplémentaire (5 euros).

Un vêtement de pluie est conseillé, les gants et bonnets sont autorisés l'hiver ainsi que les casquettes pour les fortes chaleurs.

Il est conseillé d'amener une bouteille d'eau pour le cours d'EPS.

Si un élève a un médicament spécifique à l'activité physique, le professeur d'EPS peut le conserver durant l'année scolaire avec l'ordonnance correspondante.

- **Gymnase** : Il est interdit de sortir de la salle, d'entrer dans le local du matériel, les sanitaires et les vestiaires sans l'autorisation de l'enseignant. Le même comportement qu'au collège est attendu.
- **Dispenses** : Toute dispense de pratique d'activité physique doit être justifiée par un certificat médical.

Un mot des parents sur le carnet de correspondance est accepté pour une autorisation exceptionnelle d'excuse de pratique d'activité.